

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 14 OCTOBRE 2013**

PROCES VERBAL

L'an deux mille treize, et le quatorze octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 4 octobre 2013, à Proissans, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.
Marie-Pierre DELATTAIGNANT est désignée comme secrétaire de séance.

Présents (41) : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, CABANEL Marlies, CANTEGREL Lucien, CASTAGNAU Jean-Claude, CHAPOULIE Serge, CHATILLON Philippe, CHAUMEL Jean-Marie, CLOUP Etienne, COURBRANT Michèle, DE PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELIBIE Didier, DELMAS Laurent, DOUBLIER Daniel, DOURSAT Jean-Pierre, DROIN Jean-Fred, DUCLOS Michel, FIGEAC Daniel, GRASSI Serge, LACOMBE Lydie, LAMOUREUX Christian, LANNUZEL Christiane, LEBON Christiane, LE GOFF Anick, LE GOFF Nicole, MANET Roland, MARTINET Jean-François, MELOT Philippe, PASSERIEUX Alain, ROUANNE Jeanne, ROUSSI Soufiane, ROUME Jean-Michel, SALINIE Patrick, SOULETIS Raymonde, SOULHIE Gérard, SOUMEYROU Colette, TEXEIRA Isabelle, THOMAS Olivier, VANHERZEELE Patrick, VEYRET Daniel.

Procurations (6):

BOUSSAT Dominique à Jean-Jacques de PERETTI,
DELBOS Carole à ROUSSI Soufiane,
LABORDERIE Gérard à LACOMBE Lydie,
NICOLAS Jeanine à LE GOFF Nicole,
PEYRAT Jérôme à COURBRANT Michèle,
VALETTE Marie-Pierre à CABANEL Marlies.

Excusés (6) : CROUZILLE Jean-Philippe, DA SILVA Serge, DJAOU Eric, LASFARGUE Francis, MARGAT Marie-Louise, PERUSIN Nadine.

-Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 5 juillet 2013
Approuvé à l'unanimité sans modification.

Présentation du Schéma de santé Pays du Périgord Noir par Sarah DUFOUR (Animatrice santé du Pays du Périgord Noir)

Sarah Dufour présente aux membres du Conseil communautaire un état des lieux de l'offre de santé sur le territoire du Pays du Périgord Noir.

Les constats de base ont permis de relever globalement une augmentation de la demande de soins avec en parallèle une diminution sensible de l'offre de soins.

Ainsi, malgré les travaux réalisés par la commission santé du pays du Périgord noir et les efforts des élus, il est important de rester sensibilisé et d'agir pour prévenir la désertification médicale sur le territoire.

Les maisons de santé rurales, l'accompagnement des professionnels de santé et le développement des réseaux de partenaires sont autant de pistes déjà activées mais sur lesquelles il faut porter une attention constante.

Annick Le Goff interroge Sarah Dufour sur la pérennité de l'installation des nouveaux médecins sur nos territoires et notamment dans les maisons de santé. Sarah Dufour relève que ce sont uniquement de nouvelles installations et non des périgourdins et que globalement un an après ils se maintiennent dans leur activité.

Annick Le Goff s'interroge également sur des demandes potentielles de professionnels qui souhaiteraient s'installer comme salariés. Sarah Dufour précise que le pays n'a pas ce type d'informations.

Le Président présente ensuite les conclusions du groupe de travail de l'hôpital. Il précise que les principaux problèmes sont le manque de praticiens, le coût extrêmement élevé pour l'hôpital des intérimaires et la difficulté d'obtenir tous les financements de l'ARS. Il a notamment été décidé de maintenir et de développer le service de chirurgie ambulatoire et de créer un EHPAD, cette réorganisation garantissant le maintien des emplois, du service des urgences et de la maternité.

Annick Le Goff fait état d'un rapport réalisé par une mission d'inspection.

Elle indique que ce rapport défend le maintien du service de chirurgie. Elle remet en cause les choix faits par l'ARS et la direction de l'hôpital et soutient fermement le maintien du service précité. Elle relève que, d'une part, le rapport préconise le développement de la cancérologie digestive, mais également le développement d'une politique de recrutement qui n'obligerait plus la structure à avoir recours de façon régulière à l'intérim.

Le Président répond que ce rapport provisoire doit être présenté dans sa globalité et non partiellement. Il relève l'intérêt du service de chirurgie mais constate qu'il ne doit plus fonctionner compte tenu de nombreux problèmes figurant explicitement dans ce rapport.

I/ PROJETS COMMUNAUTAIRES

N°2013-76-Plan territorial de lecture : Plan d'action

Rapporteur : le Président

Vu la décision du Président de la CCSPN en date du 13 septembre 2013, vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 septembre 2013, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité confirme l'engagement de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir à concrétiser le réseau de lecture publique communautaire ; approuve l'économie générale de l'étude de faisabilité et du projet scientifique et culturel et confirme que le Cabinet Emergences Sud 16 rue Camille Pelletan à 33150 CENON est désigné pour l'étude de programmation constitué du programme architectural fonctionnel et technique et d'un accompagnement approfondi en terme de définition des besoins afin d'aboutir à la mise en œuvre concrète du projet, et que ces deux études ont un coût de 13 594,40 € HT.

Il valide la procédure de marché public par concours d'architecture pour le choix du maître d'œuvre en vue de la réalisation du projet de réseau de lecture. Le Conseil communautaire valide le montant d'indemnisation de 15 000 € H.T. au plus par candidat non retenu.

Il dit qu'un jury sera désigné par le Conseil communautaire conformément au Code des Marchés Publics et dit que les crédits sont inscrits au Budget 2013.

Patrick Salinié et Jeanne Rouanne rappellent l'organisation du futur réseau de lecture public autour d'une médiathèque tête de réseau à Sarlat, une bibliothèque de proximité à Sainte Nathalène et des antennes satellites réparties sur le reste du territoire.

Le Président précise l'intérêt et le soutien de la DRAC Aquitaine. Enfin, il est rappelé que le schéma ne prévoit pas la construction de nouvelles bibliothèques mais des aménagements et équipements dans les lieux existants.

N°2013-77 - SPANC Mission Facultative : entretien

Rapporteur : Alain Passerieux

Vu la Délibération en date du 13 mars 2010, Vu l'article L 2224-8 du CGCT, Vu l'article L 2224-12 du CGCT, Vu le projet d'avenant à la convention qui intervient avec l'entreprise Cadiot, vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 juillet 2013, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que le SPANC assurera la mission « Entretien » et créera un service de vidanges préventives et groupées des ouvrages de prétraitements qui sera assuré par un prestataire, il approuve le projet d'avenant à la convention et le projet de règlement intérieur du SPANC.

Il autorise le Président à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2013.

N°2013-78 - Office de tourisme Sarlat-Périgord Noir : Compte Administratif et de Gestion – Affectation des résultats 2012 et Budget supplémentaire 2013

Rapporteur : Philippe Melot

Vu les délibérations du Comité de direction en date des 31 mai et 27 septembre 2013 adoptant le compte administratif 2012 et le budget supplémentaire 2013 de l'Epic touristique communautaire, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte du compte administratif 2012, de l'affectation des résultats 2012 et du budget supplémentaire 2013 de l'EPIC touristique communautaire office de tourisme Sarlat-Périgord Noir.

N°2013-79 – Rapport d'activité 2012 du Pôle de Cohésion Sociale

Rapporteur : Christiane Lannuzel

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale en date du 8 juillet 2013 approuvant le rapport d'activité 2012, vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 mai 2013, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport d'activité 2012 du pôle de cohésion sociale.

Il est rappelé que diverses animations sont organisées sur les communes du territoire dans le cadre de la semaine bleue. Christiane Lannuzel rappelle qu'il est important de sensibiliser les intéressés par le biais d'une campagne de communication par exemple, aux activités qui leur sont proposés : ateliers informatique, ateliers « sport adapté », bibliothèque à domicile...

N°2013-80 - Réseau de télécentre en Dordogne : accord de principe à l'élaboration d'une Société Publique Locale (SPL) et au projet de statuts

Rapporteur : le Président

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 septembre 2013, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un accord de principe à l'élaboration de ce projet. Il autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2013.

N°2013-81- Plateforme de Formation aux Métiers du Bâtiment (PFMB) : Acquisition d'une parcelle - BV83

Rapporteur : Le Président

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 03 du 30 septembre 2011, vu l'agenda 21 Action 51, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section BV 83 d'une superficie de 41 m² pour la somme de 123 € appartenant à la ville de Sarlat la Canéda, autorise le président à passer tout acte nécessaire à cette régularisation, par devant Maître Marie-Agnès CABANEL et dit que les frais d'acte inhérents à la concrétisation de la présente décision sont à la charge de l'acquéreur.

Il dit que la présente sera notifiée à la Commune de Sarlat-La Canéda afin qu'elle délibère à son tour à son plus proche conseil municipal et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2013.

N°2013-82- Plateforme de Formation aux Métiers du Bâtiment (PFMB) : Acquisition de parcelles – BV 86 et BV94

Rapporteur : Le Président

Vu la décision du président en date du 17 juillet 2013, vu la délibération n° 03 du 30 septembre 2011, vu l'agenda 21 Action 51, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide l'acquisition des parcelles cadastrées section BV 86 d'une superficie de 37 m² et BV 94 d'une superficie de 457 m² pour la somme de 1 482 € appartenant aux consorts de Gérard domiciliés à le Fort Saint Martin 24200 VITRAC et dit que les frais d'acte inhérents à la concrétisation de la présente décision sont à la charge de l'acquéreur.

Il autorise le président à passer tout acte nécessaire à cette régularisation, par devant Maître Marie-Agnès CABANEL et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2013.

N°2013-83– Zone d'Activités Economiques (ZAE) de la Borne 120 : Avenant N°3 à la convention du groupement de commande

Rapporteur : Le Président

Vu la décision du Président de la CCSPN en date du 30 août 2013, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le président à déposer les demandes de défrichement et l'étude cas par cas dans le cadre du groupement de commande ce qui correspond à la proposition précédemment enregistrée de la DREAL et confirme que les demandes ont été confiées au géomètre Bruno Albrand à 24200 Sarlat La canéda, dont les honoraires s'élèvent à 2 840,40 € TTC.

Il dit que la clé de répartition est pour chacune des Communautés de communes de 50/50, que la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, prend en charge la totalité des frais résultant desdites études, et s'engage à émettre les titres de recettes afin de récupérer les montants dus par la Communauté de communes du Salignacois et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2013.

II/ ADMINISTRATION

N°2013-84 - Approbation du Règlement de formation des agents

Rapporteur : Patrick Aldrin

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 26 juillet 2013, vu l'avis du Comité technique Paritaire en date du 19 septembre 2013, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet de règlement de formation proposé.

N°2013-85 -Rapport d'activité 2012 du SICTOM du Périgord Noir

Rapporteur : Philippe Melot

Vu la délibération du Comité syndical du SICTOM du Périgord Noir en date du 29 juin 2013 approuvant le rapport d'activité annuel 2012, vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date 26 juillet 2013, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport annuel 2012 de l'activité du SICTOM du Périgord Noir.

N°2013-86 - Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne : modification des statuts du syndicat mixte

Rapporteur : Patrick Aldrin

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 20 septembre 2013, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la modification des statuts du syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne afin que l'activité périscolaire préexistante soit supprimée et que l'intervention du conservatoire dans le cadre des TAP soit entérinée et demande au conservatoire qu'une copie des nouveaux statuts lui soit communiquée.

N°2013-87 - Convention avec la Société d'aménagement Foncier et d'Etablissements Ruraux (SAFER)

Rapporteur : Michel Duclos

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2 du 23 avril 2010, Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 septembre 2013, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention proposée avec la SAFER et autorise Monsieur le Président à signer la convention et à engager les actions et procédures nécessaires pour la mise en œuvre des projets. Il autorise Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2013.

III/ FINANCES

N°2013-88 - Présentation du rapport de la Chambre régionale des Comptes d'Aquitaine concernant la SEMIPER

Rapporteur : Philippe Melot

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 26 juillet 2013, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte de la communication faite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes par le Président.

Le Président relève que le rapport présente une gestion saine et équilibrée de la structure et des perspectives d'évolution intéressantes.

N°2013- 89 – Dispositif 0 pesticides – remboursement de l'intervention d'un agent

Rapporteur : Philippe Melot

Vu la décision d'attribution d'aide de l'agence Adour-Garonne, vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 septembre 2013, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le reversement de la subvention perçue par la Communauté de communes à la Ville de Sarlat, autorise Monsieur le Président, ou son Vice-Président à signer la convention proposée ainsi que tous les documents nécessaires au reversement de cette subvention. Il dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2013.

N°2013-90 - Décision modificative N° 02/13 : Budget Principal

Rapporteur : Philippe Melot

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 20 septembre 201, le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise les virements de crédits décrits ci-dessous.

Section d'investissement Dépenses

D 020 - 020	Dépenses imprévues	-	320,00 €
D 2313 - 107	Travaux	+	320,00 €

Section de fonctionnement Dépenses

D 022 - 022	Dépenses imprévues	-	4 600,00 €
D 67 - 673	Mandats annulés	+	600,00 €
D 739113-739	Reversement SIDES	+	4 000,00 €

N°2013-91 - Voirie : versement fonds de concours de la ville de Sarlat à la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir

Rapporteur : Philippe Melot

Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération n°2013-119 du Conseil municipal de Sarlat-La Canéda en date du 13 septembre 2013, Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 septembre 2013, Vu la convention « portant sur l'attribution d'un fonds de concours pour l'accompagnement des travaux de requalification de la rue de Cahors, de la rue Gabriel Tarde, de la réfection de la voirie du lotissement la colline, de la rue du 26^{ème} RI et du giratoire de la Boëtie », le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 110 000 € par la ville de Sarlat à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, au titre de la réalisation des travaux de requalification de la Rue

de Cahors, de la Rue Gabriel Tarde, de la réfection de la voirie du lotissement de la colline, de la rue du 26^{ème} RI et du giratoire de la Boétie, autorise Monsieur le Président, ou son Vice-Président à signer la convention proposée ainsi que tous les documents nécessaires au versement du fonds de concours et dit que les crédits correspondants sont prévus au Budget 2013.

N°2013-92 - Allocation d'une indemnité de Conseil et de confection de budget au comptable du trésor public

Rapporteur : Philippe Melot

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, vu l'avis du Bureau communautaire en date du 20 septembre 2013, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer à Madame Christine SCHLECK, Comptable au Trésor Public à la Trésorerie de Sarlat, l'indemnité de conseil et de confection de budget à son taux maximum.

IV/ QUESTIONS DIVERSES